

**Déclaration relative aux dernières volontés et/ou du choix du rite confessionnel  
ou non confessionnel pour les obsèques et informant de l'existence d'un contrat  
obsèques**

(Art. L1232-17 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 portant exécution du décret du 6 mars 2009 modifiant le chapitre II du titre III du livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

Ce .....

Je soussigné(e) ,..... n° national .....

Demeurant à .....

Ayant pour représentant légal (nom - prénom et numéro national) (1)

.....

Déclare à l'Officier de l'état civil de la commune de Nandrin,

faire le choix, quant au mode de sépulture, de :

- inhumation des restes mortels;
- crémation suivie de l'inhumation des cendres dans l'enceinte du cimetière;
- crémation suivie de la dispersion des cendres sur la parcelle du cimetière réservée à cet effet;
- crémation suivie du placement des cendres dans le columbarium du cimetière;
- crémation suivie de la dispersion des cendres en mer territoriale belge;
- crémation suivie de la dispersion des cendres à un endroit autre que le cimetière ou la mer territoriale belge;  
(lieu de dispersion :  
.....  
propriétaire :  
.....)
- la crémation suivie de l'inhumation des cendres à un endroit autre que le cimetière;  
(lieu de dispersion :  
.....  
propriétaire :  
.....)
- la crémation suivie de la conservation des cendres à un endroit autre que le cimetière.  
(personne désignée :  
.....)

(1) Cette rubrique s'applique au déclarant âgé de moins de 16 ans, placé sous statut de minorité prolongée ou interdit.

faire le choix suivant, quant au choix du rite confessionnel ou non confessionnel pour mes obsèques.

- une cérémonie funéraire selon le culte catholique;
- une cérémonie funéraire selon le culte protestant;
- une cérémonie funéraire selon le culte anglican;
- une cérémonie funéraire selon le culte orthodoxe;
- une cérémonie funéraire selon le culte juif;
- une cérémonie funéraire selon le culte islamique;
- une cérémonie funéraire selon la conviction laïque;
- une cérémonie funéraire selon la conviction philosophique neutre.

Le contenu de la présente déclaration, faite de mon plein gré, constitue mes dernières volontés quant au mode de sépulture et/ou du rite confessionnel ou non confessionnel pour mes obsèques.

En outre, j'informe l'Officier de l'état civil précité de l'existence d'un contrat obsèques  
souscrit le .....

n° de BCE de l'émetteur du contrat : 0.....

référence du contrat (2) .....

Fait à ....., le .....

Signature  
(3)

Signature du représentant

**Récépissé de la déclaration relative aux dernières volontés en matière de mode de sépulture**

(Art. L1232-17 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 portant exécution du décret du 6 mars 2009 modifiant le chapitre II du titre III du livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

En date du .....,  
l'Officier de l'état civil de la commune de 4550 Nandrin, a reçu la déclaration relative aux dernières volontés en matière de mode de sépulture et/ou de rite confessionnel ou non confessionnel pour les obsèques de :

Nom et prénom

.....

Demeurant à

.....

Ayant pour représentant légal (4) (nom et prénom)

.....

registre national n°

.....

Signature de l'officier de l'état civil  
ou de son délégué

(2) pour les références du contrat peuvent apparaître des chiffres de 0 à 9, des lettres 'A à Z et a à z) et les caractères suivantes / . -

(3) voir note (1)

(4) Cette rubrique s'applique au déclarant âgé de moins de 16 ans, placé sous statut de minorité prolongée ou interdit.